



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20240404-DEL\_2024\_04\_016-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

## CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 4 AVRIL 2024

Le 4 avril 2024 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Villebon-sur-Yvette, régulièrement convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Victor DA SILVA, Maire.

### Présents :

M. Victor DA SILVA, M. Patrick BATOUFFLET, Mme Nathalie PLUMAIL, M. Romain MILLARD, Mme Dominique ROUSSEAU, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Olivia LUCAS, M. Olivier LEHOUSSEL, M. Jacques FANTOU, M. Michel CINOTTI, Mme Monique BERT, M. David POLIZZI, M. Bertrand THORE (arrivée à 20h06), Mme Claire ABADIE-MARTEIL, M. Christophe OLIVIER, Mme Karine LORIN, Mme Anne-Sophie CLAUW, M. Théophile ALSAC, M. Patrick FAURE, Mme Dominique DURAND, M. Régis VAILLANT, M. Olivier TRIBONDEAU, Mme Ophélie GUIN.

### Absents excusés représentés :

Mme Michèle BOULANGER – pouvoir à Mme Nathalie PLUMAIL  
M. Mohamed DEHBI – pouvoir à M. Olivier LEHOUSSEL  
Mme Nicole MARIE – pouvoir à M. Michel CINOTTI  
Mme Virginie POLIZZI – pouvoir à M. Romain MILLARD  
M. Gautier DEKERLE – pouvoir à M. David POLIZZI  
Mme Isabelle-Anna FILIPUZZI – pouvoir à Mme Dominique ROUSSEAU  
Mme Sabrina DBILI – pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE  
M. Alexandre BOUGAUD – pouvoir à M. Patrick BATOUFFLET  
M. Gilles MORICHAUD – pouvoir à M. Olivier TRIBONDEAU  
Mme Marina BOUTAULT-LABBE – pouvoir à M. Régis VAILLANT

### SECRÉTAIRE :

M. Christophe OLIVIER.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission à la Préfecture le 12 avril 2024 et de sa publication sur le site de la Ville le 12 avril 2024.

En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de la justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET D'ENTRETIEN DES VEHICULES AVEC OPTION DE RACHAT**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L. 2113-10, L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et R. 2162-1 à R.2162-6 du Code de la commande publique relatifs notamment à la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert,

**Vu** la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau marché de fourniture et d'entretien des véhicules avec option de rachat,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site internet de la Commune, sur la plateforme acheteur AWS, au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, au Journal Officiel de l'Union européenne le 16 janvier 2024 et sur le journal Le Parisien le 19 janvier 2024,

**Vu** les offres proposées au pouvoir adjudicateur par les différents candidats Mantes véhicules industriels, MAN Truck et Bus France, Essonne Poids Lourds, Le poids lourds 91 et Bernier Essonne Peugeot,

**Vu** le rapport d'analyse des offres,

**Vu** le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 mars 2024 retenant d'une part comme économiquement les plus avantageuses conformément au rapport d'analyse pour les lots 1, 2, 3 et 4 les offres de la société Bernier Essonne Peugeot et pour le lot 5 de la société Essonne Poids Lourds, et considérant d'autre part comme irrégulières les offres des sociétés Mantes Véhicules Industriels et Man Truck et Bus France et, enfin, comme inacceptables les offres de la société LVI LINAS pour les lots 6 et 7,

**Vu** la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux,

**Considérant** qu'il revient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues sous réserve que ces entreprises produisent leurs attestations fiscales et sociales,

**Considérant** le rapport de Monsieur Dominique FONTENAILLE,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire d'une part à signer pour les lots 1, 2, 3, 4 et 5 le marché de fourniture et d'entretien des véhicules avec option de rachat avec les entreprises choisies par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 mars 2024, sous réserve qu'elles produisent les attestations fiscales et sociales et, d'autre part, à prendre toutes les mesures d'exécution relatives à ces marchés ainsi qu'à leurs éventuels avenants, à savoir :

N°	Société	Solution proposée	Montant TTC solutions proposées clés en main avec entretien et carte grise
Lot n°1	PEUGEOT BERNIER	Base	37 611,72 €
Lot n°2			43 200,12 €
Lot n°3			55 055,44 €
Lot n°4			30 864,92 €
Lot n°5	ESSONNE POIDS LOURDS	Base	46 474,36 €



République Française  
Département de l'Essonne  
Canton des Ulis

Accusé de réception en préfecture  
091-219106614-20240404-DEL\_2024\_04\_016-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

**DELIBERATION**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024**

**N°DEL 2024-04-016**

**INDIQUE** que les lots 6 et 7 n'ont pas été attribués par la Commission d'Appel d'Offres,

**DIT** que les crédits budgétaires relatifs à l'exécution de ces marchés seront inscrits au budget communal des exercices 2024 à 2029.

Ainsi fait et délibéré à Villebon-sur-Yvette le 4 avril 2024,

**Le Maire,**



**Victor DA SILVA**

**Le Secrétaire,**

**Christophe OLIVIER**

Publiée sur le site de la Ville pour une période de deux mois à compter du 12 avril 2024.